

Tenue vestimentaire à l'unité de retraitement des dispositifs médicaux et endoscopie			
Direction(s) responsable(s)	Direction des services professionnels et de l'enseignement médical	Approuvé	2019-10-18
		Révisé	
Personne(s) concernée(s)	Unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM et endoscopie)		
Outils cliniques associés	Secteur de l'unité de retraitement des dispositifs médicaux/endoscopie		

1. Énoncé

La procédure de tenue vestimentaire à l'unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM) et le secteur de l'endoscopie vise à encadrer et à uniformiser la pratique en établissant un standard de pratique pour les unités de retraitement des dispositifs médicaux en lien avec les recommandations émis par les normes CSA (Canadian Standard Association) Z314-18, INSPQ (Institut national de santé publique), AIISOC (Association des infirmières et infirmiers de salles d'opération du Canada).

Les milieux de santé sont des endroits où se retrouvent quotidiennement un grand nombre de personnes pour y recevoir des soins de santé. Ces personnes peuvent être plus vulnérables aux infections ou encore être elles-mêmes porteuses d'une infection transmissible. Le CISSS de la Montérégie-Ouest met en place des moyens pour s'assurer que le personnel possède les connaissances et les compétences requises afin d'appliquer de façon systématique les mesures de prévention et contrôle des infections pour éviter la transmission des micro-organismes et bactéries multirésistantes.

2. Champ d'application/Contexte légal

Tous les membres du personnel de l'unité de retraitement des dispositifs médicaux, de l'endoscopie ou tous les visiteurs qui entrent dans une aire où l'on effectue le retraitement des dispositifs médicaux doivent porter les vêtements appropriés et respecter la politique de tenue la vestimentaire.

3. Définitions

Zone non restrictives : Zone de changement, le vestiaire et les aires qui délimitent l'URDM.

AIISOC : Association infirmières et infirmiers des salles opération du Canada

CSA : Canadian Standard Association

DE : Dispositifs endoscopique

DM : Dispositif médical

EPI : Équipement de protection individuelle

INSPQ : Institut national de santé publique du Québec

PCI : Prévention et contrôle des infections

PRDM : Préposé au retraitement des dispositifs médicaux

RDE : Retraitement des dispositifs endoscopiques

RDM : Retraitement des dispositifs médicaux

URAE : Unité de retraitement automatisé des endoscopes

URDM : Unité de retraitement des dispositifs médicaux.

4. Objectifs

- Établir et uniformiser la tenue vestimentaire du personnel affecté au retraitement des dispositifs médicaux au sein du Centre intégré de santé et services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSSMO).
- Assurer des soins de santé sécuritaire pour la clientèle et pour le personnel par la prévention de la transmission des infections nosocomiales lors du retraitement des dispositifs médicaux réutilisables.
- Assurer une protection optimale du matériel stérile et de l'environnement contre la contamination.

5 Intervenants concernés

- Chef de l'URDM et/ou endoscopie
- Conseillère en soins infirmiers, volet URDM
- Infirmière clinicienne, assistante au supérieur immédiat (ICASI) de l'URDM
- PRDM / préposés aux bénéficiaires ou tout autre personnel affecté à effectuer le retraitement des dispositifs médicaux sur les unités satellites

6. Rôles et responsabilités

Rôles et responsabilités de la chef de l'URDM et/ou endoscopie :

- S'assurer de l'élaboration de la procédure en collaboration avec la conseillère en soins infirmiers, volet URDM;
- Diffuser la procédure de la tenue vestimentaire auprès du personnel affecté au retraitement;
- S'assurer de l'application de la procédure par un processus d'audit, en faire l'analyse et un plan d'action.

Rôles et responsabilités de la conseillère en soins infirmiers, volet URDM :

- Élaborer et mettre à jour la procédure de tenue vestimentaire auprès du personnel affecté au retraitement, en collaboration avec la chef de l'URDM ou son assistante;
- Élaborer la grille d'audit uniformisée, aider à l'analyse et à l'élaboration du plan d'action.

Rôles et responsabilités de l'infirmière clinicienne, assistante au supérieur immédiat à l'URDM :

- Élaborer et mettre à jour la procédure de tenue vestimentaire auprès du personnel affecté au retraitement, en collaboration avec la conseillère en soins infirmiers, volet URDM, au besoin;
- S'assurer de l'application de la procédure de tenue vestimentaire auprès du personnel affecté au retraitement;
- Informer le personnel concernant les documents de références et les mises à jour;
- Évaluer la conformité de l'application de la procédure de tenue vestimentaire auprès du personnel affecté au retraitement.

Rôles et responsabilités des PRDM, des préposés aux bénéficiaires ou tout autre personnel affecté à effectuer le retraitement des dispositifs médicaux à l'URDM ou sur les unités satellites :

- Connaître et appliquer la procédure de tenue vestimentaire auprès du personnel affecté au retraitement à l'URDM / endoscopie;
- Consulter les documents de références disponibles au besoin;
- Informer l'infirmière clinicienne assistante infirmière chef à l'URDM / endoscopie du manque de disponibilité de vêtements ou de matériel.

7. Matériel

- Uniforme chirurgical (haut et bas)
- Veste à manche longue (chirurgicale de type cardigan)
- Souliers dédiés ou couvre-chaussure
- Gants de nitrile de grandeurs appropriées
- Tablier ou blouse de protection imperméable
- Visière ou lunettes de protection avec masque
- Masque chirurgical
- Bonnet
- Couvre barbe
- Sarrau

8. Procédure

	UNIFORME (haut et bas)	CHAPEAU OU BONNET	COUVRE- CHAUSSURES	SOULIERS DÉDIÉS	TABLIER IMPERMÉABLE	VISIÈRE OU LUNETTES DE PROTECTION ET MASQUE
URDM						
SOUILLÉ	X	X	X	X	X (Niveau 4)	X
PROPRE/STÉRILE	X	X		X		
RANGEMENT STÉRILE	X	X		X		

Généralités :

- Une affiche concernant le code vestimentaire se retrouve à l'entrée de chacune des portes d'entrées de l'URDM.
- Formation et affichage pour le port et le retrait de l'ÉPI dans les endroits stratégiques à l'URDM.
- S'assurer que le personnel de l'URDM, le personnel de l'entretien et les visiteurs appliquent la procédure de la tenue vestimentaire de l'URDM en fonction des secteurs.
- Les vêtements doivent être changés tous les jours et chaque fois qu'ils sont souillés, contaminés ou mouillés.
- Les tenues chirurgicales réutilisables, y compris les vestes, doivent être lavées par le service de buanderie (le lavage à la maison est proscrit, car il crée un risque de contamination).
- L'uniforme doit être enlevé pour sortir à l'extérieur de l'installation (hôpital ou CLSC). (Ex. : l'employé, qui sort à sa pause, doit retirer son uniforme et mettre ses vêtements personnels pour sortir à l'extérieur et remettre l'uniforme à son retour).
- L'uniforme chirurgical comprend la blouse (haut) et le pantalon (bas), il doit être porté avec le haut à l'intérieur du pantalon, les cordons doivent être insérés dans le pantalon.
- Le personnel doit couvrir tous les cheveux et les poils (barbe) à l'aide d'un bonnet et couvre-barbe (au besoin).

- Le personnel doit porter des chaussures fermées, sécuritaires et robustes avec semelles antidérapantes. Dans l'aire de décontamination, des couvre-chaussures imperméables peuvent être considérés. (Ex. : les souliers de course avec tissus poreux sont plus vulnérables à la contamination).
- Le personnel doit retirer tous les bijoux visibles (bagues, colliers, boucles d'oreilles) et couvrir tous les perçages visibles. (Ex : La peau sous les bagues comporte plus de bactéries que la peau sans bague. Les boucles d'oreilles pourraient tomber dans les plateaux d'instruments).
- Le personnel doit garder ses ongles propres et sans vernis, d'une longueur ne dépassant pas 0,5 cm.
- Le personnel ne doit pas porter d'ongles artificiels, selon la procédure d'hygiène des mains.
- Le personnel affecté au retraitement doit porter un sarrau pour circuler dans l'établissement, en dehors de l'URDM ou endoscopie.

Spécificités :

L'ÉPI :

- L'ÉPI comprend la blouse de protection imperméable, les gants, la visière de protection (ou lunettes de protection et masque) et le bonnet.
- L'ÉPI doit être porté en fonction de la tâche à effectuer. Si l'intégrité matérielle des gants, des vêtements de protection, des visières ou des lunettes de protection est compromise, ceux-ci doivent être remplacés immédiatement.
- Les mesures d'hygiène des mains doivent être appliquées avant d'enfiler une nouvel ÉPI.

Gants :

- Les gants utilisés pour le RDM doivent être appropriés à la tâche, durables et résistants à la pénétration des liquides et conçus pour protéger le personnel du contact avec des contaminants ou des substances dangereuses.
- Les gants réduisent le risque de contamination croisée.
- Les gants de protection résistants aux agents chimiques devraient être portés pour manipuler des solutions désinfectantes.
- Les gants devraient être suffisamment longs pour couvrir les poignets et les avant-bras; suffisamment épais pour résister aux déchirures et permettre la dextérité nécessaire.
- Les gants sont à usage unique et doivent être changés s'ils présentent des signes de détérioration.
- Dans l'aire de stérilisation, des mitaines longues résistantes à la chaleur doivent être utilisées pour manipuler le matériel sortant du stérilisateur. Ces mitaines doivent être nettoyées au moins 1 fois par semaine.

Blouse de protection à manches longues :

- La blouse de protection est un vêtement offrant une barrière de protection adaptée à la fonction et à la tâche.
- Dans les aires de décontamination, une blouse de protection de **niveau 4** résistant à l'eau couvrant les zones à risque d'éclaboussures doit être portée. Avant de sortir des aires de décontamination, les employés doivent retirer leur ÉPI en veillant à ne pas contaminer leurs vêtements ni leur peau et doivent procéder à l'hygiène des mains.

Visière, lunettes de protection et masque :

- Dans l'aire de décontamination, un écran facial résistant à l'eau, qui se prolonge sous le menton, résistant aux fluides ou des lunettes de protection et un masque doivent être portés.

Tenue vestimentaire à l'unité de retraitement des dispositifs médicaux et endoscopie

9. Annexe(s)

Annexe A : Niveaux 1-2-3-4 pour les blouses de protection

10. Références

Normes CSA Z314-18 *Retraitement des dispositifs médicaux au Canada*, 2018, 409 pages.

Processus d'élaboration/Révision		
Rédigé par	Louise Larocque, ICASI à l'URDM Suroît	2019-02-05
	Sandra Wilson, conseillère en soins, volet URDM, CISSS Montérégie ouest	2019-02-05
	Sylvianne Thauvette, ICASI à l'URDM, CLSC Vaudreuil-Soulanges	2019-02-05
Révisé par		
Personnes consultées	Guylaine Billette, ASI à l'URDM, hôpital Barrie Memorial	2019-06-06
	Isabelle Laperrière, adjointe au directeur prévention des infection, DSIEU	2019-07-15
	Suzanne Chevrefils, coordonnatrice clinico-administrative médecine spécialisée	2019-07-23
	Claudine Ricard, chef bloc op-URDM/CPA/CDJ, hôpital Anna Laberge	2019-06-06
	Luce Lebœuf,, , chef bloc op-URDM/CPA/CDJ, hôpital Suroît	2019-06-06
	Nathalie Decloître, , chef bloc op-URDM/CPA/CDJ, hôpital Barrie Memorial	2019-06-06
	Sabrina Gauthier, ICASI à l'URDM par intérim, hôpital Suroît	2019-06-06
	Annick Lareau, PRDM à l'URDM, hôpital Anna Laberge	2019-06-06
	Annie Labelle, chef d'équipe à l'URDM, CLSC Vaudreuil-Soulanges	2019-06-06
	Christelle Robert, conseillère cadre du développement des outils cliniques	2019-09-19

Historique du document		
Approuvé par	 Lyne Daoust, directrice adjointe des services professionnels - opérations	2019-10-18

Annulation d'outils cliniques existants	
En date d'entrée en vigueur mentionnée, cette directive clinique vient annuler les outils cliniques suivants :	
Installation(s)	Annulation
Centre de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges	Procédure PR-DSI-GRQ-SP-013, retraitement des dispositifs médicaux, 2015

DÉFINITION DES NIVEAUX DE PROTECTION 1-2-3-4 POUR LES BLOUSES DE PROTECTION

PROPRIÉTÉS BARRIÈRES	RISQUE D'EXPOSITION PRÉVU			EXEMPLES D'INTERVENTIONS OÙ DES EXPOSITIONS SONT POSSIBLES
	QUANTITÉ DE FLUIDE	FLUIDE : PULVÉRISATION OU ÉCLABOUSSURE	PRESSION SUR LA BLOUSE OU CHAMP OPÉRATOIRE	
NIVEAU 1	Minimale	Minimale	Minimale	• Biopsie - exérèses simples, • Excision (bosse ou masse), • Intervention ophtalmologique, • Intervention simple ORL.
NIVEAU 2	Faible	Faible	Faible	• Amygdalectomie, adénoïdectomie, • Infiltration d'endoscopie de l'appareil gastro-intestinal, • Intervention orthopédique simple avec tourniquets, • Réparation ouverte des hernies, • Chirurgie peu invasive, • Radiologie d'intervention ou manipulation de cathéter en laboratoire.
NIVEAU 3	Modéré	Modéré	Modéré	• Mastectomie, • Chirurgie orthopédique arthroscopie, • Intervention urologique par endoscopie, • Chirurgie gastro-intestinale ou génito-urinaire ouverte.
NIVEAU 4	Élevé	Élevé	Élevé	• Toute intervention dans le cadre de laquelle les mains et les avant-bras du chirurgien sont à l'intérieur du corps. • Intervention orthopédique sans tourniquet. • Chirurgie cardiovasculaires ou thoracique ouverte. • Intervention traumatologique. • Décontamination des dispositifs médicaux souillés à l'URDM

(CSA. Août 2018. Retraitement des dispositifs médicaux au Canada. P.374)

Tenue vestimentaire à l'unité de retraitement des dispositifs médicaux et endoscopie